

Un débat nécessaire et urgent : La course à la taille

Marcel Caballero

Vice-président du CIRIEC-France



L'économie sociale n'échappe pas au mouvement de concentration qui caractérise aujourd'hui le monde économique. Ce mouvement se réalise à marche forcée par regroupements, fusions, absorptions... Le phénomène n'est pas nouveau, mais son accélération et sa massification sont impressionnantes. Pour les seules mutuelles complémentaires santé, leur nombre est passé de quelque 6000 à 600

en moins de 20 ans, pour donner naissance à des ensembles dont la taille ne cesse d'augmenter. Ainsi, le seul groupe Istya rassemble 6 des 38 millions d'assurés. Les raisons généralement évoquées sont la concurrence du secteur marchand de l'assurance, les nouvelles dispositions fiscales, l'application des règles prudentielles de gestion financière, notamment celles qui résultent des directives européennes qui fixent des exigences en matière de constitution de fonds propres auxquelles seules les grandes structures peuvent consentir, et le développement des contrats groupe qui exigent une plus grande surface financière.

Cette course à la taille conduit parfois à s'allier avec des organisations qui ne partagent pas les mêmes valeurs que la mutualité, qu'il s'agisse des institutions de prévoyance, voire des sociétés capitalistes d'assurance. Elle s'accompagne d'une banalisation des pratiques mutualistes.

Aussi des doutes s'expriment sur la possibilité de continuer à faire vivre les règles mutualistes, en particulier la gestion démocratique, dans des ensembles où le poids de la technocratie rend de plus en plus difficile l'expression de la volonté des sociétaires. Ces doutes, le président du CIRIEC, Alain Arnaud, les exprimait il y a peu, alors qu'il présidait la Mutualité Fonction Publique : « *c'est bien toute la problématique qui se pose aujourd'hui à la mutualité, tirée vers la banalisation par le marché concurrentiel et*

les pratiques commerciales, alors que ses finalités sont tout autres. Nous pourrions ajouter d'autres facteurs de banalisation, qui dépouillent peu à peu la mutualité de ses fondements et dénaturent ses principes de base tels : les contrats collectifs obligatoires, qui sont aux antipodes du fonctionnement mutualiste, les contrats responsables, de moins en moins discriminants dans la pratique de la solidarité, les prises en charge imposées, comme celle des dépassements d'honoraires, la fiscalisation, qui aligne les mutuelles sur les sociétés commerciales,... Comment, dans ces conditions, faire vivre l'idéal mutualiste de liberté, de responsabilité et de fonctionnement démocratique lorsque la souveraineté des assemblées générales de mutualistes est ainsi remise en question ? »

D'autres secteurs de l'économie sociale connaissent le même processus, en particulier les mutuelles d'assurance et, à un degré moindre, les coopératives et les associations.

Plusieurs études ont été réalisées pour décrire les modalités et cerner les conséquences de ce phénomène. Elles portent généralement sur ses dimensions économiques et financières. Mais d'autres aspects mériteraient d'être mieux éclairés : - Comment faire vivre la démocratie dans ces grands ensembles ? - Où s'y trouve le pouvoir réel, et comment s'exprime-t-il ? - Comment est perçu le risque de banalisation par les responsables élus ? - Par quelles mesures s'efforcent-ils de le prévenir ? - Quel rôle joue la technocratie dans cette course à la taille ? N'est-elle pas tentée quelquefois de s'affranchir ainsi de ce qui subsiste de pouvoir politique, pour organiser autrement son statut et les avantages qui s'y rattachent ? - Quelles conséquences pour les personnels, l'emploi, les conditions de travail... ? - Comment évolue la relation entre ces entreprises, leurs syndicats, leurs usagers ? Et bien d'autres questions encore.

Le rôle du CIRIEC n'est pas de prendre parti. Il est d'inciter les acteurs au débat, et de l'éclairer par la recherche et l'information •

REGARDS SUR LA FINANCE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Alain ARNAUD

Président du CIRIEC-International



En France, et probablement dans d'autres pays, la finance, la banque, l'argent, ont une connotation assez négative dans l'opinion publique, d'autant plus renforcée que les pratiques révélées par la crise financière ont été particulièrement destructrices pour l'image des banques et du monde financier.

Le président de la République François Hollande avait lui-même déclaré dans sa campagne électorale que

son principal adversaire était le monde de la finance.

Pour autant, faut-il diaboliser la finance, en faire un adversaire désigné, le responsable de tous les maux ? Certainement si l'on considère, comme l'a écrit Joseph Stiglitz, que *la libre circulation du capital a entraîné un droit du capital, qui non seulement supprime les droits des travailleurs et les droits politiques, mais impose sa loi au système économique mondial* (Stiglitz, 2012).

Mais on peut avoir une appréciation plus positive si l'on considère que son utilisation doit être faite à bon escient, et régulée, autrement dit qu'elle doit être à sa place, c'est-à-dire celle d'un moyen, et non d'une finalité comme malheureusement elle est devenue plus particulièrement au cours de cette dernière décennie.

Ainsi, on peut imaginer que la finance soit facteur d'une économie plus éthique, plus responsable et plus solidaire, et c'est bien le sens que dans l'économie sociale, nous donnons au concept de finance socialement responsable.

Mais à quelles conditions ?

1 - Tout d'abord, la finance socialement responsable ne peut prospérer que s'il y a en amont une prise de conscience collective que l'avenir de nos sociétés passe par la préservation de l'environnement, par des pratiques économiques éthiques qui respectent les droits de l'Homme et les droits sociaux, et par des modèles qui organisent la solidarité, le partage et non le chacun pour soi.

Cela semble évident de le rappeler, mais il y a tant d'intérêts divergents dans ce monde qu'il est légitime de l'évoquer.

C'est donc une question éminemment politique, qui interroge les citoyens, les pouvoirs publics, mais aussi les organisations et entreprises qui produisent de la valeur réelle.

La grave crise financière de 2008 avait permis de réveiller les consciences. Il est à craindre d'ailleurs que celles-ci se soient ré-endormies car nous voyons bien ce qui se passe aujourd'hui dans le monde de la finance internationale et sur les marchés financiers.

Il n'est pas inutile en effet de se rappeler les effets désastreux d'une finance non régulée, pour que nous n'oublions pas ce qui a provoqué cette crise qui a été la plus grave crise systémique que notre monde ait connu à ce jour. Souvenons-nous des « *subprimes* », ces crédits immobiliers à risque octroyés aux Etats-Unis à des personnes à faibles revenus, qui ont alimenté des fonds de titrisation proposés aux marchés financiers avec une forte rémunération, et qui se sont ainsi propagés à travers le monde dans les actifs de nombreux investisseurs institutionnels : banques, assurances, grandes entreprises, voire institutions publiques. Et puis, ce « jeu de mistigri » a fini par mal tourner, entraînant l'effondrement de la valeur des produits structurés souscrits par les investisseurs, avec les dégâts en chaîne que l'on sait.

On pourrait citer d'autres exemples de pratiques purement spéculatives, d'organisation de marchés financiers sur lesquels s'échangent des produits construits avec de beaux algorithmes et autres formules mathématiques totalement déconnectés de l'économie réelle, promettant contre toute raison des rentabilités de plus de 20%, alors que les taux longs avoisinaient 5%. A l'époque, personne ne trouvait rien à redire, parce que l'appât du gain facile arrangeait beaucoup d'acteurs. Mais la réalité a fini par rattraper tout ce monde et ramener les augures néolibéraux triomphants à plus d'humilité.

Face à cette très grave crise, les Etats, G20 après G20, ont assez sensiblement renforcé leurs dispositifs d'encadrement des marchés financiers, des agences de notation, et imposé des règles prudentielles plus contraignantes aux banques et institutions financières. De la même façon, sous la pression des mouvements écologistes et altermondialistes, ils ont fini par engager des discussions plus concrètes et consensuelles sur la problématique majeure de notre planète, celle du respect de l'environnement et du réchauffement climatique.

La COP 21 de décembre 2015 à Paris a probablement marqué un point d'étape, en apportant sinon des solutions immédiates, du moins le renforcement d'une certaine prise de conscience mondiale qu'il devenait important de conjuguer économie, environnement et bien-être social. Ces réalités et cette prise de conscience constituent bien évidemment un terreau favorable pour accélérer le développement d'une finance qui puisse servir une économie plus raisonnable.

2 - La finance socialement responsable doit s'inscrire dans un schéma durable

Il est vain d'énoncer de bonnes idées si celles-ci ne s'inscrivent pas dans une perspective de développement dans un temps long. Pour ce faire, il paraît nécessaire qu'au moins trois conditions soient réunies.

- En premier point, la finance socialement responsable doit s'appuyer sur un système de valeurs irréprochable.

C'est un lieu commun que de le dire, mais il faut le rappeler tant les pratiques dans le secteur financier peuvent s'éloigner rapidement de valeurs auxquelles nous tenons. Ce système de valeurs s'applique à la construction des produits, à la façon de les distribuer en terme de pratiques financières, aux systèmes de rémunération qui leurs sont attachés.

En ce qui concerne l'élaboration des produits qui relèvent de l'Investissement Socialement Responsable, les sous-jacents doivent être d'une totale transparence sur leur caractère éthique, bien documentés et responsables vis-à-vis des droits de l'Homme et de l'environnement. Ils doivent faire l'objet également de pratiques de distribution qui soient plus vertueuses que celles concernant les produits financiers classiques, avec des rémunérations tant pour l'investisseur que pour l'intermédiaire qui soient considérées comme normales.

En France, Les Amis de la Terre ont publié un rapport très critique sur l'Investissement Socialement Responsable, analysant la composition de fonds labellisés ISR par NOVETHIC, et relevant que sur 89 fonds analysés, 71 avaient intégré dans leurs actifs au moins l'une des 15 entreprises internationales considérées par Les Amis de la Terre comme ayant des effets désastreux par leurs pratiques sociales et environnementales.

Au-delà de l'argumentation militante de cette association qui la conduit probablement à forcer le trait, il n'en demeure pas moins que la construction des produits ISR et leur labellisation exigent la plus grande transparence.

D'une manière générale, du reste, les secteurs bancaire et financier ont besoin d'une véritable « écologie financière. »

La première mesure « écologique » est d'appliquer les normes institutionnelles, - les autorités de régulation et de contrôle y veillent -, mais aussi la déontologie de la profession parce qu'il en existe une, contrairement à ce que l'on pourrait penser.

En Europe et en France, les législations et réglementations prises à la suite des recommandations des G20 sont draconiennes et les autorités de contrôle plutôt exigeantes et tatillonnes, d'autant plus que la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont devenues des priorités absolues.

Une seconde mesure « écologique » est d'organiser la traçabilité des flux et des opérations. Le client déposant d'une banque doit être en mesure de comprendre comment est utilisé son argent, et savoir quelle est la marge d'intérêt que l'établissement gestionnaire perçoit. Accessoirement, il a droit à connaître la formation des coûts dans la facturation des

frais bancaires. De la même façon, il doit savoir comment sont construits les produits d'épargne et d'investissement qui lui sont proposés par sa banque, avec quelle composition, et avec quel degré de risque. C'est à ce prix que les banques et les acteurs financiers pourront redorer leur image, particulièrement dégradée dans l'opinion publique.

Il va de soi que les institutions financières relevant de l'ESS doivent être les premières à respecter ce cadre de valeurs et ces bonnes pratiques, ce qui, disons-le, n'a pas toujours été le cas.

- En second point, le développement et la durabilité de la finance socialement responsable ont besoin d'un soutien des politiques publiques.

La part de la finance responsable dans le système financier classique reste faible. En Europe où le concept d'investissement socialement responsable s'est développé plus tardivement qu'en Amérique du Nord, cette part doit s'élever à environ 10%. Il y a donc des marges de progrès.

Mais il est évident que pour que la finance socialement responsable puisse prospérer dans la sphère financière, il est nécessaire qu'un rapport de forces soit organisé. C'est un défi difficile à relever car l'hydre financière classique n'entend pas forcément se débarrasser de ses tares originelles que sont l'appât du gain rapide et les pratiques spéculatives. Il faut donc que les pouvoirs publics interviennent.

En Europe, les vents semblent actuellement favorables en faveur d'une approche plus sociale, plus environnementale de l'économie, et un certain élan politique a pu être constaté ces derniers temps pour promouvoir une utilisation plus responsable des instruments financiers. Il est vrai que la crise de 2008 a durement touché, non seulement les esprits, mais aussi les populations en raison des dégâts économiques et sociaux provoqués. Le syndrome de la crise systémique hante tous les esprits.

Pour ne parler que de la France, le ministère français de l'Economie et des Finances sensibilise depuis quelques temps déjà les différents acteurs à l'intérêt de la finance socialement responsable. Dans certains cas, il y a même un avantage fiscal qui est prévu. C'est le cas des investissements dans des fonds dits de partage, qui rétrocèdent une partie de leur rendement à des actions d'intérêt général comme par exemple la recherche médicale.

Tout dernièrement, la loi sur la Transition Energétique vient d'instituer à partir du 1^{er} janvier 2016 de nouvelles obligations de transparence pour les investisseurs institutionnels, en les invitant à faire connaître, comme les sociétés de gestion, leurs modalités de prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance dans leur politique d'investissements. Et pour les plus gros d'entre eux (bilan > 500 M euros), à décrire leurs moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

- En troisième point, la finance socialement responsable nécessite une organisation d'acteurs mieux structurée.

L'objectif est de passer du marché de niche, pour se donner bonne conscience, à une part de marché signifi-

cative pour contribuer à une économie plus responsable. Pour cela, les produits estampillés ISR doivent être considérés comme des produits financiers comme les autres, par les marchés, comme par les acteurs de ces marchés et dans l'opinion publique. Cela pose bien évidemment la question de leur rendement, car l'on voit bien qu'il peut y avoir à certains moments des divergences d'intérêt entre recherche de la rentabilité, notamment pour les institutions financières qui ont besoin de rémunérer leurs actifs, et l'envie d'investir dans de la finance socialement responsable.

Pour autant, on a vu s'organiser ces dernières années un environnement mieux structuré pour l'Investissement Socialement Responsable, avec des acteurs qui prennent une part de plus en plus grande dans le développement du secteur :

- C'est le cas des agences de notation extra-financière, dont le rôle doit être encouragé, mais aussi encadré, parce que la même exigence de transparence et d'indépendance que les agences de notation financière doit être requise ;
- C'est le cas également des organismes de promotion de l'ISR, comme par exemple Eurosif et le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) en Europe, ou le Social Investment Forum (SIF) en Amérique du Nord, qui font du lobbying auprès des investisseurs ;
- C'est la mise en place d'indices boursiers éthiques dédiés aux entreprises les mieux notées pour leur performance sociale, environnementale et de gouvernance. On pourrait du reste espérer que ces indices servent plus à la construction de produits ISR, plutôt que de servir d'éléments de communication à ces dites entreprises. Il est vrai qu'en ce domaine, la tentation est grande pour elles de s'offrir une belle virginité ;
- Ce sont aussi ces associations d'actionnaires qui exigent que leur entreprise soit plus vertueuse dans ses placements, et cela est un phénomène nouveau et encourageant.

Toute cette conjugaison d'acteurs finira bien par porter ses fruits sur le long terme.

3 – Enfin, les acteurs de l'ESS doivent être les aiguillons de la finance socialement responsable.

On dit souvent que l'Économie Sociale porte en elle-même la pierre philosophale de l'économie durable. Il serait donc dommage de ne pas considérer qu'elle doit jouer un rôle majeur en matière de promotion d'une finance plus responsable. Elle en a la légitimité. En effet, souvent moquées pour leur référence aux valeurs jugée inadaptée, raillées par le système néolibéral pour leur mode de fonctionnement démocratique considéré comme lourd et ringard, les entreprises de l'économie sociale sont néanmoins sorties confortées de la crise qui a secoué la planète. Non parce qu'elles ont été épargnées miraculeusement par ses conséquences, mais parce que, pour celles qui ont su garder l'Homme au cœur de leurs objectifs sans renier leur vocation, en appliquant des principes éthiques de base, elles ont pu échapper au pire.

C'est pourquoi ces entreprises qui ont fait la démonstration de leur résilience aux crises, doivent être à l'avant-garde du développement de la finance socialement responsable. Fortes de leur présence dans l'économie de nos pays, et de leur capacité à résister aux turbulences des marchés financiers, elles incarnent par leurs fondements même la bonne articulation entre l'économique et le social.

Les banques coopératives doivent bien entendu être au cœur de ces évolutions, parce que c'est leur vocation originelle. Mais elles doivent savoir résister au chant des sirènes et éviter de se banaliser, tout comme les investisseurs institutionnels que sont les grandes mutuelles et les grandes coopératives.

Finalement, le défi de l'Économie Sociale et Solidaire est de faire la démonstration qu'avec un système de valeurs solide, avec une conception pertinente de la mise en réseau, avec une forte volonté militante, on peut construire un écosystème qui conjugue efficacement économie, finance, responsabilité et solidarité.

C'est ce que nos amis québécois appellent tout simplement « donner du sens à l'argent » •



Afin de mieux utiliser et partager la richesse du réseau d'experts du CIRIEC, l'**AGORA de l'Intérêt Général et de l'Économie Sociale** est un outil interactif et collaboratif conçu comme une plateforme de connaissances multilingue. L'objectif est de rassembler les hommes et les femmes qui travaillent ensemble sur des thèmes communs, leur permettre de communiquer et d'avancer conjointement.

L'AGORA est composé d'un annuaire où les membres mentionnent et détaillent leur profil (recherches, publications, domaines d'intérêt, projets en cours...), une base de données documentaire, une partie destinée à la diffusion d'information (annonces de conférences, événements, publications...).

- la possibilité pour les membres de poster leurs publications, de prendre contact avec les chercheurs présents dans l'outil, de faire des recherches documentaires croisées (multilingues par mots-clés et arborescence)
- 12000 documents indexés et traités sémantiquement, 4000 sources externes traitées issues du crawling :
- l'annonce de publications, de colloques
- une newsletter bimensuelle envoyée aux membres.

>>> Libre accès : <http://www.ciriecagora.org/>

Dîner-débat

La transversalité entre l'économie publique et l'économie sociale et solidaire au service de l'intérêt général

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les entreprises publiques, vecteurs de la transformation de l'Etat stratège pour un changement de modèle de développement ?

**Nous vous invitons à en débattre
avec des représentants d'entreprises publiques et de l'ESS,
des responsables des politiques publiques
et des chercheurs**

**Dîner-débat organisé par le CIRIEC-France
en partenariat avec le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale**

(Paris, 30 juin 2016)

>>> info@ciriec-france.org

Congrès international



La 31^{ème} édition du congrès international du CIRIEC se tiendra à Reims les 22 et 23 septembre 2016 à l'invitation du CIRIEC-France, sur le thème «Les politiques publiques face aux enjeux sociaux et démocratiques de la mondialisation. Quels projets pour l'économie publique, sociale et coopérative?»

Les congrès du CIRIEC sont, tous les deux ans, des moments attendus de débats et de propositions. Ils sont ouverts aux praticiens et chercheurs du monde entier, aux responsables politiques, syndicalistes, fonctionnaires... membres ou non du CIRIEC.

Quelque 500 praticiens et chercheurs du monde entier participeront à cet important évènement qui prendra place dans un contexte de mutation profonde de la société liée à la mondialisation économique et aux transitions de divers ordres (sociétale, environnementale, numérique...).

Au programme :

- **L'Etat stratège et les politiques publiques**
 - L'internalisation efficiente par les organisations publiques des missions d'intérêt général
 - L'entreprise publique, outil stratégique des politiques publiques
 - Etats, transition énergétique et développement de la production de biens publics mondiaux
- **La dynamique de l'économie sociale et solidaire**
 - Reconnaissance institutionnelle de l'ESS ; nature, importance et impact des moyens réellement mis en œuvre
 - Contribution de l'ESS au développement économique et social
 - Comptes satellites et mesure de l'impact social et de la réduction des inégalités
 - Financement du secteur de l'ESS
- **Innovation sociale et réduction des inégalités**
 - Enjeux et défis de la gouvernance publique multi niveaux face à la montée des inégalités sociales et territoriales
 - Le nécessaire renouveau des politiques de partage des richesses
 - Systèmes de santé et protection sociale
 - L'intégration de l'ESS dans les politiques publiques locales. Atouts et handicaps de l'ESS

.../

• **Enjeux de la transition numérique**

- L'apport du digital à l'amélioration des conditions de vie
- Transition numérique : révolution des pouvoirs ? Enjeux sociétaux : éthique, démocratie...
- Le défi des communs et des ressources partagées pour le développement d'une économie collaborative digitale
- Les apports économiques et sociaux de l'accès ouvert aux ressources numériques

>>> info@ciriec-france.org

Prix Edgard Milhaud



Pour commémorer son fondateur, le CIRIEC a créé le "**Prix international Edgard Milhaud**". Ce Prix, remis à l'occasion des congrès internationaux, vise à encourager et récompenser le travail d'un/e jeune chercheur/se ou expert/e sur une question d'intérêt pour le CIRIEC. La finalité du Prix est également de les inciter à s'impliquer activement dans le CIRIEC et/ou à s'intéresser aux secteurs et activités qui sont l'objet de ses travaux de recherche et de publication :

- l'action de l'Etat et des collectivités territoriales dans les domaines économiques (politique économique, régulation) ;
- les services publics, les services d'intérêt général ainsi que les entreprises publiques et mixtes, aux niveaux national, régional et local ;
- l'économie sociale et solidaire : coopératives, mutuelles et associations sans but lucratif.

Pour l'édition 2016, le thème du Prix est celui du Congrès international : « **Les politiques publiques face aux enjeux sociaux et démocratiques de la mondialisation. Quels projets pour l'économie publique, sociale et coopérative ?** »

- Le Prix s'adresse à de jeunes chercheurs ayant réalisé récemment une thèse ou un travail de troisième cycle en liaison avec le thème proposé. De plus, les candidats doivent marquer leur intérêt aux activités du CIRIEC en exposant quelle contribution ils pourraient apporter en vue d'enrichir ses travaux.
- Les critères de sélection sont la qualité scientifique et la pertinence et retombées sociétales.
- Les candidats seront proposés par les sections nationales et/ou des membres du CIRIEC.
- Le(a) lauréat(e) recevra un Prix de 5000 €.

Le Prix sera remis lors de la séance de clôture du Congrès international, le 23 septembre 2016 à Reims.

>>> info@ciriec-france.org

Nouveau site internet du CIRIEC-International



Le **CIRIEC-International** dispose d'un nouveau site internet. Outre les données historiques et organisationnelles, et le calendrier des réunions, on y trouve d'utiles informations sur les recherches en cours, les dernières publications, les prochains événements. Il permet d'accéder à l'AGORA, répertoire détaillé des membres, base de données documentaire et espace destiné à la diffusion d'information.

Le site informe également sur les activités des sections nationales

>>> <http://www.ciriec.ulg.ac.be/>

Annales de l'économie publique, sociale et coopérative

Principale publication du CIRIEC, les **Annales** est une revue scientifique internationale, fondée en 1908 par le professeur Edgard Milhaud.

Sa vocation est la publication d'articles scientifiques originaux analysant des thèmes intéressant essentiellement les scientifiques, mais aussi les experts, dans le champ du CIRIEC :
l'économie d'intérêt collectif.

La revue est publiée trimestriellement par Wiley-Blackwell (Royaume-Uni)

>>> s'abonner : <http://www.blackwellpublishing.com/subs.asp?ref=1370-4788&site=1>

LA PAGE DU CNCRES

Cette page mensuelle prend place dans le cadre du partenariat entre le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et le CIRIEC-France

Il ne faut jamais désespérer, les politiques peuvent évoluer !

Jean-Louis Cabrespines

Président du Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale

Non, il ne s'agit pas du débat actuel sur la loi EL KHOMRI, d'autres en parlent mieux que je ne pourrais le faire et en connaissance de cause. Et il y a de quoi dire, écrire, échanger, twitter, mailer voire... défiler ! Je parle ici de la déclaration faite par Jean-Michel BAYLET, tout nouveau ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales. En effet, lors d'un entretien avec le président de l'Association des Régions de France (ARF), Philippe RICHERT, le 1^{er} mars, il a donné son accord pour une **révision des contrats de plan Etat-régions**, comme le réclamaient les exécutifs régionaux. L'ARF a indiqué « que les préfets de région allaient être saisis par le Premier ministre pour ouvrir avec les régions une fenêtre de révision des CPER ».



approches innovantes pour chacune des thématiques retenues comme pour les différentes dimensions du volet territorial. (...). L'Etat et les collectivités territoriales doivent faire preuve d'anticipation et de créativité pour s'inscrire dans cette dynamique, notamment en favorisant le développement de l'économie sociale et solidaire. Cette innovation portera aussi bien sur la nature des actions à soutenir dans le cadre contractuel que sur la manière dont elles seront conduites. »

C'est, pour l'ESS une nouvelle qui doit mobiliser tous les acteurs et grâce à laquelle nous devons faire avancer la prise en compte des entreprises qui la composent dans les actions de développement économique territorial.

Si cette décision est liée à la réforme territoriale entraînant la fusion des régions, elle est, pour les acteurs de l'ESS, une opportunité forte de pouvoir participer à la politique de développement économique et social de nos régions au travers de ces contrats de plan. Faire des propositions dans ce cadre doit permettre de donner des orientations en cohérence avec les obligations prévues dans la loi relative à l'ESS : tenir des conférences régionales de l'ESS et intégrer un volet ESS dans les stratégies régionales de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Cela permettra, sans doute, aussi aux acteurs de l'ESS d'être plus présents dans les schémas régionaux d'aménagement durable des territoires (SRADDT). Tout comme l'ARF, nous soutenons que, « dans ce contexte de contrainte forte sur les finances de l'Etat mais aussi des collectivités locales, cette révision devra permettre de mobiliser l'investissement public sur des projets favorisant une meilleure desserte des territoires, l'innovation et la croissance ».

De fait, les entreprises de l'ESS sont des acteurs majeurs des développements territoriaux, souvent porteurs de croissance et d'innovation : tant de territoires ruraux ne pourraient avoir une activité économique si les entreprises de l'ESS n'étaient pas présentes !

Lors de la constitution des CPER, dans sa Circulaire 5689-SG du 15 novembre 2013, le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT « (invitait) à favoriser les

Nous avons alors tout lieu d'espérer que chaque CPER comporterait des axes de développement pour les entreprises de l'ESS, d'autant que le cahier des charges adressé à tous les préfets, en accompagnement de cette circulaire précisait la place de l'ESS dans un certain nombre d'axes prioritaires et encourageait les représentants de l'Etat à développer des actions impliquant les acteurs de l'ESS :

- Page 5, sur « la sécurisation des parcours professionnels et l'anticipation des mutations économiques »
- Page 8, pour « soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires »
- Page 31, en vue de « mettre en œuvre une politique de filières territorialisée en synergie avec la politique des 34 plans industriels »
- Page 32, pour « accompagner le développement de l'usine du futur »
- Page 45 sur « économie circulaire et économie de ressources »
- Page 46, sur « énergies renouvelables, efficacité énergétique dans l'économie, réduction des émissions de gaz à effet de serre »
- Page 49, pour la « reconquête de la biodiversité et préservation des ressources ».

Et nous ne parlerons pas des points repérés sur la place des entreprises de l'ESS en matière d'emploi, d'innovation et de compétitivité ou sur des sujets thématiques comme les massifs de montagne ou les bassins fluviaux.

La réalité de la mise en place des actions dans le cadre des CPER actuels est une quasi absence des entreprises de l'ESS et de leurs représentations, souvent peu consultées et peu sollicitées. Le rôle des entreprises de l'ESS, souvent en accompagnement des politiques publiques est essentiel au développement territorial, et l'outil que représente le CPER est un moyen de remplir pleinement leur mission d'acteur économique et social. De ce fait, les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire doivent s'investir dans la révision des CPER pour y tenir pleinement leur place et être force de proposition dans ces nouvelles régions ■

Maintenir le pilotage de la BPI par l'Etat

Pascal Pavageau
Secrétaire confédéral FO



Trois ans après sa création, la Banque publique d'investissement (BPI) répond à des besoins importants en termes de financement des entreprises ⁽¹⁾ pour leurs investissements concrets. Elle a su s'installer comme un outil de croissance dans un contexte de profond retard de l'investissement en France (l'investissement des entreprises françaises n'ayant toujours pas retrouvé le niveau de 2008) et un manque criant d'internationalisation des entreprises.

L'effet levier ou d'entraînement qu'elle génère (selon des coefficients de x3 à x11), permet d'obtenir un financement des banques et investisseurs privés sur l'économie réelle (donc sur l'investissement concret, l'activité et l'emploi).

La BPI joue également un rôle important dans le financement de l'innovation à tous niveaux. En tout cela, la BPI répond aux objectifs inhérents à sa création et, pour FO, à plusieurs des revendications que nous portons sur la nécessité de coordination et de regroupements des outils existant avant la BPI.

Des aides ciblées aux premiers effets sur l'emploi

Comme FO l'a obtenu depuis la création de la BPI, le fait que la Banque aide les entreprises de façon ciblée et contractualisée, avec comme contreparties de celles-ci des engagements précis en termes d'investissements productifs, d'innovation et d'emplois notamment, permet aujourd'hui un suivi « qualitatif » de ces aides publiques (prêts / entrée au capital / garantie / investissement).

Depuis début 2013, environ 70 000 emplois (principalement industriels) ont ainsi pu être créés et des milliers ont été maintenus grâce aux aides publiques de la Banque Publique d'Investissement. En cela, la BPI démontre l'importance d'avoir des financements publics ciblés, conditionnalisés, contractualisés puis contrôlés : tout ce que n'est pas la CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) qui, au contraire des aides de la BPI, n'a ainsi aucun effet sur l'économie réelle et l'emploi.

Une stratégie de plus en plus publique

De plus, comme FO l'a défendu sans cesse depuis sa revendication initiale d'une « Banque publique pour l'Industrie », à l'origine de la création de la BPI, ses orientations intègrent de plus en plus et de mieux en mieux les stratégies nationales et les politiques publiques de l'Etat.

Si la BPI doit effectivement pallier les carences des banques commerciales dans l'exercice de leur mission première de financement de l'économie (ce qui ne justifierait pas de laisser cette position des banques privées perdurer !), elle doit agir pour reconstituer des filières industrielles ou en créer de nouvelles, y compris dans les services, porteuses d'emplois, pour imposer des stratégies associant les donneurs d'ordres et leurs sous-traitants et pour l'innovation technologique et son développement en France en faveur de l'emploi.

En tant que soutien financier aux fonds propres des entreprises, en tant qu'actionnaire de certaines (et rien ne doit exclure a priori une prise de participation publique, partielle ou totale, dans une entreprise), l'Etat et sa BPI ont des obligations sociales, salariales, en matière d'emplois et d'améliorations des conditions de travail des salariés concernés.

Nous continuons à revendiquer qu'un représentant de l'Etat siège au Conseil national d'orientation (CNO) de la BPI afin de donner la stratégie de l'Etat et rappelle les orientations et politiques publiques qui doivent guider les choix de la Banque publique. Cette revendication pourrait aboutir en 2016.

Risques liés à la réforme territoriale

Les points évoqués ci-dessus vont dans le bon sens et reprennent plusieurs de nos positions et demandes. Toutefois, il convient de rester vigilant et revendicatif sur de nombreux sujets. C'est notamment le cas face aux effets de la régionalisation de la réforme territoriale et particulièrement de la loi NOTRe ⁽²⁾. Du fait de ce texte, la Région devient la seule collectivité compétente pour définir et octroyer les aides publiques aux entreprises. Fort de cette compétence, les Présidents des nouvelles régions ainsi que de nombreux parlementaires poussent pour régionaliser la BPI, en la « découpant » sous l'autorité des 13 Régions mises en œuvre au 1^{er} janvier 2016.

FO s'oppose à la régionalisation de la BPI et revendique le maintien de son pilotage par l'Etat.

Au niveau des Comités Régionaux d'Orientation (CRO), la réforme territoriale conduit à passer, en métropole, de 22 CRO à 13. La réflexion sur le regroupement des CRO dans les nouvelles régions est engagée. FO défend que cette fusion conduise à attribuer deux sièges pour chacune des cinq confédérations syndicales dans chaque nouveaux CRO, au lieu de un actuellement.

Porter les revendications FO en CRO

Au sein des CRO, il ne s'agit en aucun cas d'être cogestionnaire de la BPI mais de donner librement nos positions et nos revendications sur les orientations et la stratégie (de l'unique responsabilité de l'Etat et du Conseil d'Administration de la BPI) et pour la défense de l'emploi, l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail des salariés.

Sur des cas particuliers, les positions et revendications locales défendues par le(s) syndicat(s) FO concerné(s) par une entreprise en difficulté ou déjà aidée par la BPI peuvent être relayées et défendues en CRO. Nous devons notamment veiller à ce que les TPE et les PME puissent accéder et bénéficier des aides de la BPI, et pas uniquement les ETI ou les grandes entreprises.

Pour FO, il n'est pas question de se positionner sur les choix des entreprises qui seront aidées financièrement par la BPI. Les décisions d'aider, ou pas, telle ou telle entreprise sont de l'unique responsabilité de la puissance publique (Etat et BPI, éventuellement en lien avec le Conseil régional et d'autres collectivités territoriales) ■

1) En 2004, 83150 entreprises ont été financées par la BPI selon 20 Mds d'euros d'interventions.

2) Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), 3^{ème} loi de la réforme territoriale.)

ESS et Loi Travail : pour moi aussi c'est NON !

Jean-Philippe Milésy (Miroir Social)



Ce billet s'inscrit dans un contexte « terrible ».

Terrible, c'est le mot qu'employa Jean Jaurès pour qualifier la loi « Le Chapelier ». Qu'aurait-il dit devant l'actuel projet de Loi Travail qui procède du même élan libéral ?

Pour nous, qui œuvrons à une Economie Sociale et Solidaire de transformation sociale, c'est résolument NON.

Il ne s'agit pas ici de détailler l'ensemble des mesures du projet présenté par Myriam ElKhomri. Cela a été dûment fait dans ces derniers jours et la pétition « Loi travail : non merci » <https://www.change.org/p/loi-travail-non-merci-myriamelkhomri-loitraitailnonmerci> qui atteint le million de signataires relève les principales aberrations, les principaux reculs de ce texte.

Même le professeur Antoine Lyon-Caen, un moment embarqué dans une opération de préparation aux changements de paradigmes aujourd'hui proposés, s'est « rebiffé », et dans un entretien au *Monde* en dénonce les termes.

Après les compliments prodigués par la droite au texte imposé à la jeune ministre par Manuel Valls, le MEDEF, devant le report de quinze jours proposé par le Premier ministre, met en garde contre tout « *affadissement du texte originel* ». Cette attitude arrogante, après tout ce qu'il a pu obtenir du Gouvernement ces dernières années, n'est pas pour nous étonner.

Ce qui nous choque davantage, c'est l'approbation globale que semble donner au projet ElKhomri l'UDES (Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire), le principal groupement d'employeurs de l'ESS, telle qu'il s'exprimait récemment par la voix de son président.

De fait, les entreprises de l'ESS sont, au regard du travail, soumises au droit commun. Elles peuvent subir des contraintes, vivre en leur sein des tensions. Leurs salariés sont tenus dans un lien classique de subordination et les rapports sociaux ne sont pas exempts de contradictions qui peuvent générer des conflits. Mais confondre la responsabilité d'employeur et une crâne affirmation patronale, oublier tout « *entreprendre autrement* » pour entonner les

antiennes du MEDEF et d'une partie des dirigeants de la CGPME, qui n'ont que mépris pour notre ESS, c'est beaucoup ! Même l'Union Professionnelle Artisanale, qui sait la part belle donnée par le texte aux grandes entreprises, se montre plus critique.

L'Economie sociale est fille de la nécessité mais aussi du mouvement social ; elle s'est développée parallèlement aux conquêtes ouvrières. L'économie solidaire s'est constituée en réaction aux effets des prédatations de la « révolution libérale ».

Si on peut comprendre le désir ardent des dirigeants de l'UDES de se voir reconnaître enfin pour ce que l'ESS représente, il apparaît qu'à leurs yeux cela passe non par l'affirmation d'un état de fait, par la lutte collective, mais par un compromis avec les instances patronales.

Notons que la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, elle-même engagée depuis des dizaines d'années dans une pareille impasse, n'a jusqu'à présent pas obtenu satisfaction.

Beaucoup de dirigeants élus de l'ESS, salariés eux-mêmes – du moins à l'origine –, souvent en responsabilité syndicale ou associative au sein de mouvements aux aspirations progressistes, sont à coup sûr en désaccord avec les orientations résolument « patronales » du texte Valls-ElKhomri.

Au risque de voir s'élargir l'incompréhension et à terme le fossé entre l'opinion, le mouvement social et une ESS prenant insensiblement voire, pour certains de ses responsables, délibérément, des distances avec son histoire, ses valeurs et principes, il est temps que se fassent entendre, les voix d'un « *entreprendre autrement* », d'une économie sociale, collective, démocratique et innovante, c'est à dire tournant le dos aux vieilles lunes libérales, et faisant toute leur part à ses salariés.

La Loi Le Chapelier était justifiée en son temps (1791) par la révolution de l'énergie vapeur. On essaye de nous renvoyer à son principe fondamental de libre négociation entre le patron et le salarié isolé, au nom de la révolution numérique.

Quel bégaïement tragique de l'histoire ! Il est temps de penser et de mettre en place des alternatives.

Et vous, vous faites quoi demain ? ▪

Syndicalisme et économie sociale

« ... l'œuvre revendicatrice quotidienne... n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de la réorganisation sociale. » (Congrès de la CGT, 1906)

« Les syndicats ont une ambition très haute et très noble... Au lieu de se considérer, soit comme de purs instruments de résistance à la dépression économique, soit comme de simples cadres de l'armée révolutionnaire, ils prétendent en outre semer dans la société capitaliste même le germe de groupes libres de producteurs. » (Fernand Pelloutier, secrétaire général de la Fédération des Bourses du Travail)

« Ce qu'il faut, avant tout, c'est que les ouvriers se préparent par le groupement corporatif, par l'étude approfondie de toutes les grandes questions économiques et sociales, à prendre en mains la direction de la production. » Steinmetz, ouvrier cordonnier.

Ça bouge chez les "territoriaux"

Jacky Lesueur (Miroir social)



L'Assemblée générale mixte de SMACL - SGAM (société de groupe d'assurance mutuelle) s'est réunie le jeudi 14 janvier 2016, sous la présidence de M. Jean-Luc de Boissieu.

Dans un communiqué commun, les deux membres de cette société de groupe, à savoir SMACL Assurances et SMACL

Santé, ont constaté leur désaccord pour adapter ladite structure aux nouvelles normes imposées par la réglementation Solvabilité 2 et lui faire jouer un rôle de tête de groupe (comme le souhaiterait SMACL Assurances).

Désormais les deux SMACL (SMACL Assurances et SMACL Santé) ont deux années devant elles pour fixer définitivement le devenir de leur société de groupe et de l'Unité Economique et Sociale (UES) existant entre elles. Ce délai permettra d'étudier la proposition de SMACL Santé de transformer la SGAM en une instance de concertation qualifiée de "groupement d'assurance mutuelle". A défaut d'accord sur une telle transformation, les deux mutuelles seront amenées à prendre acte de la fin de toute forme de coopération et de relation entre elles.

D'ores et déjà, sociétaires et adhérents, clients, partenaires et prestataires peuvent considérer que ces deux mutuelles ne constituent plus un groupe au sens économique et juridique du terme. L'une et l'autre peuvent désormais développer de nouvelles stratégies de partenariats. C'est ce qui a d'ailleurs été annoncé, quasiment simultanément, par la Smacl Assurances et la Mutuelle des territoriaux MNT qui ont fait savoir qu'elles entendaient finaliser la mise en place d'un véritable pôle mutualiste et territorial par la création d'un UGM "Territoires d'avenir".

Initiée il y a quelques mois, la création de l'UGM Territoires d'avenir est effective depuis le 1er janvier 2016. Le principe de cette Union de groupe mutualiste, structure légère de coopération, avait été adopté par les représentants de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et de SMACL Assurances lors de l'assemblée générale constitutive du 10 octobre 2015 à Paris. Le Conseil d'administration de Territoires d'avenir a élu, le

12 janvier, Alain GIANAZZA Président et Jean-Luc de BOISSIEU Vice-président. Les deux principaux acteurs mutualistes du monde territorial s'unissent ainsi pour constituer un non prudentiel de près d'un milliard d'euros de chiffres d'affaires, rassemblant près de 1900 salariés et s'appuyant sur plus de 1600 élus mutualistes issus des collectivités locales.

Pour Alain GIANAZZA, son ambition est « *d'aider les collectivités locales à faire face aux défis sociaux, assurantiels et RH qui surgissent actuellement dans un monde territorial en pleine évolution* ». « *Pour cela, souligne Jean-Luc de BOISSIEU, le monde territorial a besoin d'un interlocuteur puissant et solide, de confiance, doté d'une réelle expertise pour prendre en compte ses spécificités et pouvant innover pour s'adapter à ses évolutions* ».

C'est pourquoi Territoires d'avenir porte le projet de proposer une offre complète de services :

- Assurances des biens et de personnes pour les collectivités, les élus, les personnels, mais aussi les entreprises publiques locales
- Solutions de protection sociale, actions de prévention notamment pour favoriser une meilleure santé au travail
- Services non assurantiels en particulier en matière de gestion des ressources humaines, des risques, etc.

Cette union a déjà sa traduction très concrète pour les adhérents de la MNT. En effet, depuis le 1er janvier, ils peuvent souscrire à MNT Auto et à MNT Habitation, à partir de produits gérés par SMACL Assurances. De plus, les 460 000 adhérents en santé de la MNT bénéficient désormais de l'Assistance Protection Juridique de SMACL Assurances. D'autres collaborations sont envisagées à destination des élus et des collectivités.

La création de Territoires d'avenir renforce la vocation des deux partenaires à servir le monde territorial. A souligner également que, pour sa part, la MNT a également exprimé, de façon complémentaire, sa volonté de faire partie de l'Union mutualiste de groupe initiée par Harmonie mutuelle et la MGEN, dont elle constituera le pôle de référence pour le secteur des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ▪

**Les contributions aux Brèves du CIRIEC-France
sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs.**

Le CIRIEC souhaite ainsi faire circuler la libre parole.

Il se réserve le droit de sélectionner les textes

**en fonction de sa vocation : promouvoir la recherche et l'information
sur l'économie d'intérêt collectif.**

7^{ème} Prix de la recherche coopérative



Pour la septième année consécutive, le **Crédit Mutuel** a attribué le **Prix de la recherche coopérative**, en partenariat avec la **Recma** – Revue internationale de l'économie sociale. L'objectif est de stimuler la recherche en économie sociale en récompensant les travaux universitaires de niveau Master sur les entreprises coopératives, leur gouvernance, leur histoire, leur développement, leur contribution aux enjeux économiques, sociaux et sociétaux...

19 candidats ont concouru, originaires de France mais également de Belgique et d'Espagne et représentant une grande diversité de disciplines (économie, sociologie, agronomie, droit, sciences politiques, management, gestion, psychologie...). Les prix attribués illustrent cette diversité :

- *Analyse comparée de six brasseries belges : impact de différentes formes institutionnelles sur l'affectation du surplus économique.*
- *La qualité des collectifs de travail dans les entreprises participatives.*
- *Les coopératives d'habitation en cession d'usage à Barcelone. La réémergence de l'habitat alternatif comme solution viable face à la crise du logement à Barcelone ?*
- *Reducing financing costs for local communities' welfare*

>>> Télécharger les mémoires : <http://www.recma.org/actualite/les-laureats-du-7e-prix-de-la-recherche-cooperative>

Nouveau site internet de ESS France



La **Chambre française de l'Économie Sociale et Solidaire** vient de lancer son nouveau site internet comportant :

- une présentation d'ESS France, de ses membres et de leurs représentants ;
- L'actualité relayée par ESS France ;
- des accès thématiques (économie, politique, finance, enseignement, jeunesse, l'ESS demain) pour consulter les publications par centre d'intérêt.

>>> www.ess-france.org

Le Droit à la Sauce Piquante

La lettre d'information sur le droit de l'économie sociale et solidaire, **Le Droit à la Sauce Piquante** est publiée par **David Hiez** et **Rémi Laurent**, animateurs de **« Ecouter le Bruit »**.

Le premier numéro annonce d'emblée la couleur : « *L'aspect juridique constitue une pièce maîtresse de la stratégie de reconnaissance institutionnelle de l'ESS, de ses familles et des acteurs. Il n'est cependant pas toujours utilisé à bon escient. Et l'énergie déployée est parfois perdue. Il y a des combats qu'il faut savoir ne pas mener ou simplement reporter. Il ne faut jamais oublier que le droit vient tout d'abord des pratiques.* » « *Si l'économie sociale et solidaire peut se prévaloir d'un bout de droit autonome, il reste qu'elle n'est très majoritairement que la juxtaposition du droit de ses composantes. Des droits partageant certaines valeurs et principes mais souvent éloignés dans les pratiques. Les exceptions sont si souvent la règle en économie sociale. Nous pensons que la construction d'un véritable mouvement passe par l'émergence d'une culture juridique commune, par une nécessaire transversalité qui fait tant défaut encore aujourd'hui. Et en premier lieu, une connaissance de l'actualité juridique de chacune des familles de l'ESS.* »

Au sommaire : L'information des salariés sur la reprise d'entreprise / Les groupes de SCOPs / La mesure de sur-amortissement ouverte aux CUMA et aux coopératives « 207 du CGI » / Les coopératives d'habitations et les ESUS.

>>> Téléchargez le deuxième numéro "[Le droit à la sauce piquante](#)"

Deux nouvelles analyses de SAW-B



SAW-B (Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises) est une fédération pluraliste d'entreprises de l'économie sociale. Ses analyses sont une utile et souvent décapante contribution à des débats qui rejoignent les interrogations du CIRIEC.

Nous invitons aujourd'hui à prendre connaissance de deux nouvelles analyses de SAW-B.

- **« Economie collaborative »**

Ces termes sont sur toutes les lèvres mais le concept n'est pas clair pour autant. Il rassemble des acteurs issus de systèmes économiques différents. Il serait donc plus adéquat de parler de « pratiques collaboratives ». Certaines de ces pratiques ont des liens avec l'économie sociale. Et si on clarifiait un peu tout ça ?

> [Et si l'« économie collaborative » n'existait pas ?](#) par Violaine Wathelet.

- **« Vous ne trouvez pas d'emploi ? Créez-le ! »**, nous dit-on.

Et si on voyait les choses en grand, avec l'ambition d'un emploi partagé pour le plus grand nombre et un autre rapport au travail ? Telle est la proposition des « mutuelles de travail », une alternative en construction qui vaut le détour !

> [Et si chacun arrêta de créer sa \(petite\) entreprise ?](#) par Barbara Garbarczyk.

>>> SAW-B attend vos réactions : info@saw-b.be

L'économie collaborative : le nouvel eldorado ?



Covoiturage, échange d'appartement, revente : l'économie collaborative a le vent en poupe. Mais elle soulève aussi plusieurs questions : sommes-nous tous voués à devenir freelance ? L'économie collaborative est-elle bonne pour l'environnement ? Facilite-t-elle le dumping fiscal ? Mais l'économie collaborative s'expose-t-elle nécessairement à tomber dans ces écueils ? Nombre d'exemples montrent qu'elle dessine aussi les contours d'une nouvelle organisation sociale en posant la question des communs. Reste à déterminer les meilleures conditions de mise en place.

C'est l'objet de ce quatrième numéro des ***Dossiers d'Alternatives Economiques*** : donner à voir l'économie collaborative dans ses multiples dimensions, comprendre les défis qu'elle doit relever et contribuer ainsi à nous donner les moyens de faire ces choix.

>>> [Commande en ligne](#)

Evolution de l'action publique locale : Quelle place pour les associations ?



La Vie associative vient de publier un numéro consacré à la place des associations dans l'action publique locale.

Au sommaire :

- le renouveau des relations contractuelles ;
- quel rôle pour les associations dans la co-construction de l'action publique ?

- quel est l'impact de la réforme territoriale sur les associations ?

>>> Consulter ce numéro : [cliquez ici](#).

La RECMA est sortie



Selon le rédacteur en chef de la ***Revue internationale de l'économie sociale (Recma)***, **Jean-François Draperi**, les articles du n° 339 « soulignent à la fois l'originalité des entreprises de l'ESS et les tensions qui les animent en permanence. Cette originalité et ces tensions sont abordées à partir d'entrées aussi variées que la gouvernance coopérative, l'éducation citoyenne, la qualité des services, la représentation politique, la solidarité villageoise ou la situation salariale. »

>>> Pour en savoir plus : www.recma.org

AGENDA

Conférence européenne « Des sociétés en transition »



Conférence internationale organisée par le [Karl Polanyi Institute of Political Economy - EMES International Research Network](#) et la [chaire d'économie solidaire du Cnam](#).

Dans la suite de la précédente rencontre des 15 et 16 février 2012, consacrée à la crise, l'objet principal de cette conférence internationale est de contribuer à l'analyse de la recomposition contemporaine des rapports entre économie et démocratie. En la matière, la théorie des mouvements sociaux n'a pas répondu aux attentes parce qu'elle a été marquée par le mode de pensée propre au XX^e siècle qui a maintenu les pratiques économiques à l'écart du débat politique pour en éviter la colonisation soit par l'accumulation débridée du capitalisme, soit par les logiques totalitaires des régimes communistes. La priorité accordée au tournant culturel de nombreux mouvements a en outre généré la perception d'une convergence entre transformation culturelle et enjeu économique, grâce à la « reconstruction de la vie quotidienne autour des pratiques économiques » (Castells et al., 2012).

Il s'agit donc de problématiser une question majeure dans l'œuvre de Polanyi : l'articulation entre pluralisme économique et politique. Sont choisis pour ce faire plusieurs thèmes (économie sociale et solidaire, commun, action publique, bien vivre) qui mettent l'accent sur une pensée conjointe des sphères économique et politique.

Paris, 19 et 20 mai 2016

>>> [toutes les informations sur le site d'EMES.](#)

6^{ème} COVENTIS



COVENTIS est le Salon des affaires socialement responsables, co organisé par la Région Languedoc-Roussillon / Midi Pyrénées et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Languedoc-Roussillon.

La 6^{ème} édition se déroulera à Montpellier, les 19 et 20 mai 2016, avec 150 exposants, des ateliers, des conférences... Elle mettra plus particulièrement en lumière les initiatives de l'économie circulaire dans la région.

L'ESS représente dans la nouvelle région 22.800 établissements et 211.800 emplois.

>>> Pour consulter le programme et s'inscrire : <http://www.coventis.org/programme/>

Cet été au Québec...

Plusieurs manifestations sont programmées cet été au Québec :

- **Défi néolibéral et réponses sociologiques: économie solidaire, innovation sociale, associations et action publique.** Thème 27 (CR.27) du XX^e Congrès international des sociologues de langue française (AISLF) organisé par le bureau de l'AISLF, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal. 4-8 juillet 2016. Montréal, Québec, Canada.
- **Territoires et frontières: le développement à l'épreuve des régions frontalières.** 53^{ème} colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française organisé par l'Université du Québec en Outaouais. 7 au 9 juillet 2016, Gatineau, Québec, Canada.
- **L'innovation sociale et les nouveaux modèles d'action en développement territorial.** Session spéciale au 53^{ème} colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française. 7 au 9 juillet 2016, Gatineau, Québec, Canada.
- **Un autre monde est nécessaire, ensemble il devient possible!** Forum social mondial 2016. 9 au 14 août 2016. Montréal, Québec (Canada).
- **Forum mondial de l'économie sociale. 3^{ème} édition du Global Social Economy Forum** - coorganisé par la Ville de Montréal et le Chantier de l'économie sociale. 7 au 9 septembre 2016. Montréal, Québec, Canada. ■ ■
- **Local Government and Social Economy Stakeholders. Allies for the intelligent and Sustainable Development of Cities.** Global Social Economy Forum - co-organized by the City of Montreal and the Chantier de l'économie sociale. September 7th - 9th, 2016. Montréal, Québec, Canada.

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :
économie publique, économie sociale et économie paritaire

Ses travaux se réalisent à travers
des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par
Alain Arnaud

Informations-adhésions : >>> info@ciriec-france.org

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ÉCONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org



"Brèves du CIRIEC-France" Lettre mensuelle électronique éditée par le CIRIEC-France

Directeur de la publication : Alain Arnaud



Rédaction : Marcel Caballero



Si vous souhaitez
contribuer à alimenter les *Brèves du CIRIEC-France*



marcel.caballero@club-internet.fr

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source